

AESH : LIRE SA FICHE DE PAIE



L'EN-TÊTE

Dans l'en-tête de la fiche de paie, vous trouverez votre numéro de sécurité social, votre temps de travail mensuel, le numéro de votre établissement d'affectation, votre grade.

En-tête d'un contrat AESH en CDD :

DRFIP D' ILLE ET VILAINE		BULLETIN DE PAYE		N° ORDRE	
TOUT RENSEIGNEMENT RELATIF AU CONTENU DE CE BULLETIN DE PAYE DOIT ÊTRE DEMANDÉ AU SERVICE GESTIONNAIRE INDIQUÉ CI-DESSOUS, RAPPELÉZ VOTRE NUMÉRO D'IDENTIFICATION		MOIS DE DECEMBRE 2020		TEMPS DE TRAVAIL 94,03 H	
AFFECTATION		LIBELLÉ		SIRET	
GESTION POSTE		ASSISTANTS D'ÉDUCATION IA DES COTES D'ARMOR			
IDENTIFICATION		GRADE		ENFANTS À CHARGE	
MIN.	NUMÉRO	CLÉ	N°DOS	ÉCH.	INDICE OU NB. D'HEURES
			00	00 1	0329 2
		AESH CDD		62,00/100 3	

En-tête d'un contrat AESH en CDI :

DDFIP DE LA SEINE SAINT DENIS		BULLETIN DE PAYE		N° ORDRE	
TOUT RENSEIGNEMENT RELATIF AU CONTENU DE CE BULLETIN DE PAYE DOIT ÊTRE DEMANDÉ AU SERVICE GESTIONNAIRE INDIQUÉ CI-DESSOUS, RAPPELÉZ VOTRE NUMÉRO D'IDENTIFICATION		MOIS DE OCTOBRE 2020		TEMPS DE TRAVAIL 92,51 H	
AFFECTATION		LIBELLÉ		SIRET	
GESTION POSTE		RECT 75 DPE AUXILIAIRES DE VIE RECTORAT DE PARIS			
IDENTIFICATION		GRADE		ENFANTS À CHARGE	
MIN.	NUMÉRO	CLÉ	N°DOS	ÉCH.	INDICE OU NB. D'HEURES
			00	00 1	0330 2
		AESH CDI		61.00/100 3	

1 L'échelon dans le grade indique l'ancienneté, il conditionne la rémunération.

2 L'indice de rémunération : permet de calculer le revenu brut versé.

3 Temps de travail en pourcentage

LE DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION

Exemple d'un contrat AESH en CDD :

CODE	ÉLÉMENTS	À PAYER	À DÉDUIRE	POUR INFORMATION
101000	TRAITEMENT BRUT 1	€ 955,85		
104000	SUPP FAMILIAL TRAITEMENT 3 4	€ 45,74		
401112	COT SAL VIEILLESSE PLAFON 4		€ 66,84	
401210	C.S.G. NON DEDUCTIBLE 5		€ 22,84	
401310	C.S.G. DEDUCTIBLE		€ 64,72	
401510	C.R.D.S. 6		€ 4,76	
402112	COT SAL VIEILLESSE DEPLAF 4		€ 3,87	
403312	COTIS PATRON. ALLOC FAMIL			€ 50,86
403412	COT PATR ACCIDENT TRAVAIL			€ 10,66
403512	COT PAT FNAL DEPLAFONNEE			€ 4,84
403612	COT PAT VIEILLESSE PLAF			€ 82,82
403712	COT PAT VIEILLESSE DEPLAF			€ 18,40
403812	CONT SOLIDARITE AUTONOMIE			€ 2,91
404012	COT PAT MALADIE DEPLAFON			€ 125,93
501010	COT SAL IRCANTEC TR.A 8		€ 25,84	
501110	COT PAT IRCANTEC TR.A			€ 38,76
554500	COT PAT VST MOBILITE			€ 15,50
604942	PRECOMPTE IJSS 9 IJ DU 15 10 AU 16 10 20	€ 32,92		
604942	PRECOMPTE IJSS TROP-PERCU MA: 312,74	€ 16,08		
011100	NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU			€ 763,72 10
558000	IMPOT SUR LE REVENU PRELEVE A LA SOURCE (TAUX NON PERSONNALISE 0,00%)		€ 0,00 11	

Exemple d'un contrat AESH en CDI :

CODE	ÉLÉMENTS	À PAYER	À DÉDUIRE	POUR INFORMATION
101000	TRAITEMENT BRUT 1	€ 943,29		
102000	INDEMNITE DE RESIDENCE 2	€ 28,29		
401110	COT SAL VIEILLESSE PLAFON 4		€ 134,08	
401210	C.S.G. NON DEDUCTIBLE 5		€ 45,82	
401310	C.S.G. DEDUCTIBLE		€ 129,82	
401510	C.R.D.S. 6		€ 9,55	
402110	COT SAL VIEILLESSE DEPLAF 4		€ 7,77	
403310	COTIS PATRON. ALLOC FAMIL			€ 102,02
403510	COT PAT FNAL DEPLAFONNEE			€ 9,72
403610	COT PAT VIEILLESSE PLAF			€ 166,14
403710	COT PAT VIEILLESSE DEPLAF			€ 36,92
403810	CONT SOLIDARITE AUTONOMIE			€ 5,83
404010	COT PAT MALADIE DEPLAFON 8			€ 252,61
501010	COT SAL IRCANTEC TR.A		€ 54,40	
501110	COT PAT IRCANTEC TR.A			€ 81,61
554500	COT PAT VST MOBILITE			€ 57,32
800001	REGULARISATION D'ACOMPTE		€ 700,00	
011100	NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU			€ 861,72 10
558000	IMPOT SUR LE REVENU PRELEVE A LA SOURCE (TAUX NON PERSONNALISE 0,00%)		€ 0,00 11	

- ❶ **Traitement brut** : rémunération versée par l'employeur, hors primes et cotisations patronales. Les déductions s'appliquent à ce montant.
- ❷ **Indemnité de résidence** : dépend de votre commune d'affectation de l'argent : en zone 1 : 3 %, zone 2 : 1 %, zone 3 : 0 % du traitement brut.
- ❸ **Supplément familial de traitement** : un complément de rémunération versé à tout agent public qui a au moins 1 enfant de moins de 20 ans à charge au sens des prestations familiales.
- ❹ **Cotisation salariale vieillesse plafonnée et déplafonnée** : prélevé du salaire pour financer la retraite.
- ❺ **CSG déductible et CSG non déductible** : Contribution sociale généralisée, elle finance la sécurité sociale, les cotisations sociales. Une partie est déductible.
- ❻ **CRDS : Contribution au Remboursement de la Dette Sociale** : impôt servant à financer les exonérations de cotisations sociales du patronat.
- ❼ **Cotisations patronales** : part de notre salaire versée directement par l'employeur aux différentes caisses mutuelles (allocations familiales, maladie, accident du travail, retraite, complémentaire retraite, transports...). Pour la complémentaire retraite, une partie est versée par les salarié-e-s.
- ❽ **Cotisation salariale IRCANTEC** : ne concerne que les non-titulaires de la fonction publique : ils sont affiliés à l'IRCANTEC pour leur retraite complémentaire.
- ❾ **Remboursement IJSS (Indemnités Journalières de Sécurité Sociale)** : paiement par l'Assurance Maladie des jours en arrêt maladie.
- ❿ **Le revenu net touché**
- ⓫ **Le montant de l'impôt sur le revenu prélevé à la source**

LE RÉCAPITULATIF DE PAIEMENT

NUMÉRO SÉCURITÉ SOCIALE	€ 1303,27	TOTAUX DU MOIS	€ 1001,59	€ 237,87	€ 350,68
BASE SS DE L' ANNÉE		BASE SS DU MOIS		COÛT TOTAL EMPLOYEUR	
€ 11 641,56		€ 968,67		NET À PAYER	
MONTANT IMPOSABLE DE L' ANNÉE		MONTANT IMPOSABLE DU MOIS		TOTAL CHARGES PATRONALES	
€ 9 928,87		€ 791,32		12 763,72 €	
COMPTABLE ASSIGNATAIRE					
DRFIP 035					
MIS EN PAIEMENT LE					
18 DECEMBRE 2020					
VIRÉ AU COMPTE N°					

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

- ⓫ **La somme virée sur le compte bancaire**

SUD ÉDUCATION PORTE DES REVENDICATIONS SALARIALES POUR LES AESH

- l'intégration des primes et indemnités au salaire : car c'est grâce au salaire brut qu'est financé notre modèle de caisses de solidarité : la retraite, la sécurité sociale...
- l'accès aux mêmes indemnités que les titulaires, et en particulier les indemnités REP/REP +
- une augmentation significative des salaires, d'autant plus forte que le salaire de l'agent-e est bas, pour réduire les inégalités salariales,
- l'abrogation du jour de carence,
- un salaire d'entrée dans le métier à 1700€ nets par mois.



POUR DÉFENDRE VOS DROITS, ADHÉREZ À SUD ÉDUCATION